

N°25

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevran

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevran, légalement convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevran

Présents

BLANCHET Stéphane
MERIGUET Dominique
BACH RUSSO Safia
CHANTRELLE Laurent
BENAMMOUR Mériem
BACON Jean-François
MEKKI Chérifa
CHAUVET Claude
DA SILVA Elodie
BASTARAU Sébastien

YILDIZ Umit
MOULINNEUF Serge
BOITTE Gilles
VELTHUIS Asaïs
CEPRANI Eric
KOUYATE Hawa
CHERIGUENE Abdelouahab
PEDRAZO Jennifer (jusqu'à 23h37)
WAVELET Manuel (jusqu'à 23h37)
GAUTHIER Raymond

CAMARA Mariama
LOUJAHDI Brahim
MOILIME Hassanata
BAILLON Jean-François
BRAHIM Marwa
CAMARA N'Na Fanta (jusqu'à 00h05)
GEFFROY Philippe (jusqu'à 00h05)
HAMD AOUI Naïma (jusqu'à 00h05)
CORDIN Olivier (jusqu'à 00h05)
SAKI Mireille
JOUS Sullivan

Excusés ayant donné procuration

BERNEX Brigitte
JACQUART Ludovic
ARAB Dalila
ROUSSEL Danièle
SELEMANI Ivette
PRUNIER Gérald
LARDIC Stéphan
RATNATHURAI Ziromi
AGUIRREBENGOA Carole
BOREL YERETAN Stéphanie
PERRAN Dominick
LIBERT Amand
ETIENNE Walnex
PEDRAZO Jennifer
WAVELET Manuel

donne procuration à
donne procuration à partir de 23h37 à
donne procuration à partir de 23h37 à

BACON Jean-François
BLANCHET Stéphane
LOUJAHDI Brahim
BAILLON Jean-François
BACON Jean-François
MOULINNEUF Serge
BENAMMOUR Mériem
BOITTE Gilles
GEFFROY Philippe
HAMD AOUI Naïma
CAMARA N'Na Fanta
CORDIN Olivier
GEFFROY Philippe
CHANTRELLE Laurent
GAUTHIER Raymond

Excusés et absents

MABCHOUR Najat, GEFFROY Philippe (à 00h05), HAMD AOUI Naïma (à 00h05), CAMARA N'Na Fanta (à 00h05), CORDIN Olivier (à 00h05)

M. Jean-François BACON est désigné secrétaire de séance

Matière : Urbanisme – Rénovation urbaine

Service émetteur : Direction de l'Urbanisme

Objet : Signature convention locale pluriannuelle - projet de renouvellement urbain Grand Quartier Aulnay-Sevran / secteur Sevran, cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

Délibération n°25 du Conseil municipal du 30 juin 2022 - Signature convention locale pluriannuelle - projet de renouvellement urbain Grand Quartier Aulnay-Sevran / secteur Sevran, cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, notamment les articles L.1111-10 du CGCT,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine et de définition des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU la liste des quartiers d'intérêt national et d'intérêt régional bénéficiant du nouveau programme national de renouvellement urbain, adoptée par le conseil d'administration de l'ANRU le 15 décembre 2014,

VU les protocoles de préfiguration examinés par le comité d'engagement de l'ANRU pour l'EPT Paris Terres d'Envol et signés entre 2016 et 2017,

VU le nouveau règlement général de l'agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) validé par le conseil d'administration du 6 octobre 2020,

VU le passage en comité d'engagement ANRU des conventions PRIR Rougemont-Sevran, et des conventions PRIN et Grand Quartier/Sevran

VU la délibération n°5 du Conseil municipal du 5 juillet 2021 approuvant la convention d'application et les avenants afférents,

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre et de parachever la rénovation urbaine des quartiers prioritaires d'intérêt national à Sevran en lien avec le Grand Paris et dans le cadre d'un projet de ville durable, équilibré, social et solidaire

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Sevran de favoriser la cohésion urbaine et sociale dont la rénovation urbaine constitue l'un des piliers, avec la politique de la ville, les politiques éducatives et sociales

CONSIDERANT que les protocoles de préfiguration ont pris fin en 2019,

CONSIDERANT que la convention d'application locale du secteur Sevran / PRIN Grand Quartier Aulnay Sevran a reçu un avis favorable de l'ANRU lors du comité d'engagement du 11 octobre 2021,

CONSIDERANT la nécessité de signer la convention locale de Sevran afin que la Ville et ses partenaires puissent déclencher les opérations du programme et bénéficier des subventions de l'ANRU.

**Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré à la majorité**

Adopte par	42 voix	Majorité
Présents ou représentés	44 voix	
Exprimés	44 voix	
Pour	42 voix	
Contre		
Abstention	2 voix	Mme Saki, M. Jous
NPPV		

Délibération n°25 du Conseil municipal du 30 juin 2022 - Signature convention locale pluriannuelle - projet de renouvellement urbain Grand Quartier Aulnay-Sevrans / secteur Sevrans, cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à signer la convention pluriannuelle locale de renouvellement urbain et les avenants afférents du nouveau programme national de renouvellement urbain

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée

au Comptable public
à l'EPT Paris Terre d'Envois



Le Maire

[Signature]
Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 06 JUIL. 2022

Affiché le : 08 JUIL. 2022